

**OBJET :Demande de dérogation relative à l'évaluation des apprentissages au regard du Règlement des études de premier cycle.**

Mise en contexte,

Le Règlement des études de premier cycle stipule à la Section 4 du chapitre 9- Règles relatives à l'évaluation des apprentissages que :

*Sauf dans les cours à formule particulière ou dérogeant au calendrier universitaire (cours en tutorat, intensif, de moins de 3 crédits ou plus de 3 crédits, s'échelonnant sur plus d'un trimestre, stage, projet d'application, etc.), au moins un élément d'évaluation, comptant pour au moins 20 % de la note finale, doit être évalué assez tôt au cours du trimestre pour que les résultats soient connus des étudiants 2 jours ouvrables avant la date limite d'abandon sans mention d'échec au dossier universitaire et sans remboursement, prévue au présent règlement.*

*Pour les cours à formule particulière ou dérogeant au calendrier universitaire, le directeur de comité de programme détermine selon quelles modalités au moins un élément ou des éléments d'évaluation comptant pour au moins 20 % de la note finale doivent être évalués au cours du trimestre pour que les résultats soient connus de l'étudiant avant la date limite d'abandon sans mention d'échec au dossier universitaire et sans remboursement.*

Cependant,

- Considérant que pour les stages I (PSE1059) et II (PSE1060) du baccalauréat, les résultats sont obtenus comme suit : 50 % sont associés aux compétences professionnelles et relationnelles, 30 % sont associés aux compétences développées en supervision et 20 % sont associés aux travaux à produire par les étudiants;
- Considérant que la grande majorité de l'évaluation de chacun des stages doit être associée à des éléments visant des compétences démontrées en contexte réel de même qu'à la définition d'une identité professionnelle;
- Considérant que le travail 1 est en lien avec une démarche clinique impliquant des individus en situation de vulnérabilité et que de fréquentes demandes de la part des étudiants et des milieux sont faites en vue de repousser la date de remise afin d'assurer de meilleures conditions pour la réalisation de l'exercice professionnel;
- Considérant que le travail 2 est en lien avec une démarche réflexive associée à l'exercice professionnel et que cette réflexion doit se faire en fin de stage seulement;

Il nous apparaît difficile, voire inadéquat dans une perspective pédagogique à la fois d'apprentissage (acquisition, rétention et transfert) et de sanction des compétences, que l'étudiant puisse obtenir 20 % du résultat de son stage à l'intérieur des délais prescrits par le Règlement des études du premier cycle.

Toutefois, dans le souci de respecter l'intention visée par le Règlement des études de premier cycle, nous engageons à ce que :

- Le canevas d'entrevue utilisé à la mi-session, lors d'un échange entre le tuteur et le superviseur, soit bonifié afin de fournir des éléments visant à mieux situer l'étudiant sur ses apprentissages et ses réalisations;
- L'étudiant soit informé, par écrit deux jours avant la date d'abandon sans mention d'échec, de sa situation en stage quant à son potentiel de réussite en regard des observations menées par son tuteur et son superviseur.

Voici donc, trois propositions de courriel en vue d'informer l'étudiant – avant la date d'abandon sans mention d'échec – de sa situation en stage quant à son potentiel de réussite en regard des observations menées par le tuteur et vous-même :

### *Introduction générale au courriel*

Afin de situer la démarche d'apprentissage et le potentiel de réussite du stage **PSE1059 ou PSE1060**, un échange téléphonique réalisé le **xx-xx-xx** entre le tuteur et le superviseur a permis de mettre en commun les observations recueillies de même qu'un ensemble d'éléments consignés en vue d'émettre une hypothèse et de présumer que :

#### **Situation 1. La démarche d'apprentissage va généralement bien**

L'étudiant démontre des apprentissages concrets et un cheminement réel et progressif quant à ses compétences relationnelles et professionnelles. **Sa démarche de stage présente, à ce jour, un potentiel de réussite positif.** L'étudiant est invité à poursuivre et à maintenir son engagement et son investissement dans l'acquisition et le développement de ses compétences.

#### **Situation 2. La démarche d'apprentissage va bien, mais présente des zones à défis**

L'étudiant démontre, à ce jour, certains apprentissages et un cheminement quant à ses compétences relationnelles et professionnelles. Toutefois, certains défis se posent à lui. **Sa démarche de stage présente un potentiel de réussite de modéré à positif.** Ainsi, l'étudiant est invité à mobiliser ses ressources et à s'engager activement dans son processus d'apprentissage afin de relever ses défis et développer toutes les compétences requises à la réussite de son stage.

#### **Situation 3. La démarche d'apprentissage présente des défis significatifs et soulève des inquiétudes**

L'étudiant démontre, à ce jour, de sérieuses difficultés quant aux apprentissages à réaliser et aux compétences relationnelles et professionnelles à développer. Son cheminement exige des efforts substantiels. **Sa démarche de stage présente des lacunes qui soulèvent la crainte de voir apparaître un échec en fin de session.** L'étudiant est invité à investir rigoureusement et consciencieusement son processus de même qu'à progresser significativement dans l'acquisition et le développement de ses compétences.

### *Conclusion au courriel*

**Cette hypothèse n'engage en rien les résultats qui découleront de l'exercice de l'évaluation du stage faite par le superviseur.** Il s'agit d'une projection à partir des données recueillies à ce moment-ci afin que l'étudiant soit en mesure de situer sa démarche d'apprentissage, de se prononcer sur son potentiel et sa volonté de réussir et de mobiliser les ressources nécessaires en vue d'atteindre les objectifs de stage. Il appartient donc à l'étudiant de prendre la décision de poursuivre ou non son stage en regard du Règlement sur le cheminement des étudiants de premier cycle et des règles pédagogiques et procédures.

### *Signature*